

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2080

Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon (Service archéologique municipal) et la SNC Hôtel-Dieu Réalisation pour la réalisation des fouilles archéologiques de la tranche 9e de l'opération de reconversion de l'Hôtel-Dieu (bâtiment G) à Lyon 2e

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

## SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2080 - APPROBATION D'UN CONTRAT ENTRE LA VILLE DE LYON (SERVICE ARCHEOLOGIQUE MUNICIPAL) ET LA SNC HOTEL-DIEU REALISATION POUR LA REALISATION DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DE LA TRANCHE 9E DE L'OPERATION DE RECONVERSION DE L'HOTEL-DIEU (BATIMENT G) A LYON 2E. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 avril 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SNC Hôtel-Dieu Réalisation (citée comme « l'aménageur ») réalise la reconversion de l'ancien Hôtel-Dieu de Lyon. Sur ce tènement situé dans un secteur où les résultats de diverses opérations archéologiques antérieures attestent l'existence d'une occupation dès l'Antiquité, le Service Régional de l'Archéologie (SRA, Direction Régionale des Affaires Culturelles) a prescrit depuis 2011 plusieurs opérations archéologiques, menées par le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL, cité comme « l'opérateur »).

Les résultats du diagnostic mené dans les caves de la partie Sud de l'édifice ont conduit le SRA à prescrire (arrêté n° 2016-267) une fouille sur le secteur du sous-sol du bâtiment G, où ont été partiellement dégagés les vestiges d'une occupation antique (sol ou voie et fossés bordiers, fosses) du I<sup>er</sup> siècle après J.-C.

La SNC Hôtel-Dieu Réalisation a choisi le Service archéologique de la Ville de Lyon comme opérateur archéologique pour réaliser cette fouille. Le présent contrat a pour objet, conformément à l'article R523-44 du Code du Patrimoine (livre V, titre II), de spécifier et d'organiser les obligations entre l'aménageur et l'opérateur.

Le présent contrat prévoit que l'intervention du Service archéologique de la Ville de Lyon sera facturée à l'aménageur pour un montant de 33 099 € HT.

L'aménageur prendra par ailleurs directement en charge l'ensemble des dépenses liées aux éventuels travaux de dépose et aux frais de stabilisation de catégories spécifiques de vestiges mobiliers et immobiliers et l'ensemble des prestations techniques nécessaires pour accompagner la fouille.

Compte tenu de l'intérêt scientifique de cette opération, de la logique de son suivi par le SAVL, opérateur de tous les diagnostics et fouilles précédemment menés sur le site et des contraintes de calendrier auxquelles doit répondre cette opération.

Vu ledit contrat ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Événements ;

**DELIBERE**

1. Le contrat de fouilles susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SNC Hôtel-Dieu Réalisation pour la réalisation de la fouille archéologique sur le terrain de l'ancien Hôtel-Dieu (Lyon 2<sup>e</sup> – tranche 9<sup>e</sup> : bâtiment G) est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les recettes découlant de l'exécution de cet avenant prévues par l'article L 524-9 et l'article R 523-44 du Code du Patrimoine (Livre V, titre II) seront imputées article 70688 fonction 324 ligne 66318 - opération nature FHDSA - programme OPARCHEOSA du budget 2016.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN